



# Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique  
et pluraliste du MWRP.

Directeur : André SCHREURS; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD; éditeur responsable : Laurent LERUTH

## Editorial :

# Un mythe (belge) à passer au crible Des réalités consistantes : la France et ses Régions

Que M. Paul Vaute nous pardonne de reprendre ici, dans un autre sens, le titre du dernier article du reportage qu'il a publié, dans *La Libre Belgique*, sur "Les mouvements wallons face à la France"<sup>(1)</sup>

Il faut savoir gré au grand quotidien bruxellois d'avoir eu le souci d'informer ses lecteurs sur les motivations, les nuances et les activités de la mouvance réunioniste en Wallonie, "sans complaisance", mais "en toute honnêteté". Pari engagé et tenu ! M. Vaute a fait un compte rendu objectif de la réunion de la section "Hexagone" du MWRP tenue à Paris le 2 février et de la conférence qu'y a donnée François Perlin, puis il a donné la parole aux principaux acteurs du Mouvement

On peut en dire autant du débat organisé à Liège le 9 février par les J.R.F.<sup>(2)</sup> et animé par Jean Defraigne, au cours duquel José Happart, Didier Reynders, Yvan Ylief et l'ancien ministre français Jacques Legendre, tentèrent de répondre à la question : "Sommes-nous (les Wallons) des Français du Nord ?"<sup>(3)</sup>

Si nous avons apprécié la qualité du reportage (finesse de l'observation, élégance du style), la faiblesse de la "conclusion" de l'auteur, dans son cinquième et dernier article, nous a surpris. Mais M. Vaute pouvait-il écrire autre chose ? Certes, il avait laissé entendre qu'après avoir informé, il débatterait, qu'après avoir analysé, il réfuterait.

Sa réfutation, il la fonde en grande partie sur des déclarations du professeur Francis Balace et de l'historien Alain Colignon, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas toujours objectifs<sup>(4)</sup>.

Ainsi évoquer la démarche personnelle et isolée de Georges Thone, en 1940,

auprès du gouvernement de Vichy, afin que la France obtienne la Wallonie en compensation de la perte de l'Alsace-Lorraine, - initiative que le Mouvement wallon, engagé dans la Résistance, a immédiatement condamnée -, ce n'est pas crédible<sup>(5)</sup>

Affirmer que les participants du Congrès national wallon de 1945 (1.048 votants) "représentaient quelque chose de très minoritaire dans l'ensemble de la Wallonie", alors que le Congrès était présidé par un ministre d'Etat, que 47 parlementaires wallons étaient présents, ainsi que deux ministres en fonction (MM. Auguste Buisseret et Léon-Eli Troclet), deux ministres d'Etat (MM. Joseph Merlot et Achille Delattre), trois anciens ministres (MM. Delvaux, Delfosse et Tschoffen), les bourgmestres de Liège, Verviers, Charleroi, Ixelles, Saint-Gilles et bien d'autres, de nombreux échevins (notamment de Namur), conseillers provinciaux et communaux, des professeurs d'Université, des avocats, des notaires, des enseignants, des dirigeants syndicaux socialistes et chrétiens, des hauts fonctionnaires, etc., - ce n'est pas sérieux<sup>(6)</sup>.

Prétendre que les réunionistes ont une "vision désincarnée de la France", une "vision mégalomaniacale" (F. Balace), qualifier de "rideau de betteraves" une frontière linguistique millénaire (id.), agiter le spectre de notre représentation politique tombant à douze députés à l'Assemblée nationale et trouver un argument contre le retour à la France dans la fin "des distributions de fromage aux trois familles politiques" (PS, PSC et PRL) en raison du système majoritaire à deux tours, - ce n'est pas digne d'un historien de renom.

Douter de l'intérêt de la France pour le bassin industriel wallon, c'est méconnaître le rôle déjà joué par le GIAT au sujet de la FN et par Jean Gandois dans le redressement de Cockerill-Ougrée, c'est ignorer l'importance du marché français pour les exportateurs wallons, qui deviendrait pour nous un marché "intérieur" de 60.000.000 de consommateurs, sans aucune contrainte linguistique<sup>(7)</sup>.

Et quand bien même ! Comment peut-on mettre en doute l'aide de la France, promise par le Général de Gaulle<sup>(8)</sup> et non celle d'un Etat belge de plus en plus dominé par la Flandre, qui a laissé la Wallonie s'enliser dans le déclin économique et le "Nord du pays" s'enrichir sans cesse ? Curieuse myopie ! Puisque nous n'avons plus rien à attendre de la Belgique, pourquoi ne pas faire confiance à la France, pays de notre langue, pilier de la Francophonie, puissance politique et économique solide ?

Quant à l'idée du réunionisme présente au PRL et au FDF comme porte de sortie en cas de sécession flamande - sécession dont M. Jean Gol semble convaincu<sup>(9)</sup> - comment peut-on accorder la même importance au "courant" belge et "plurilingue" de l'obscur député Jean-Pierre de Clippele, qu'à celui, pour le moins francophile, d'un ministre d'Etat, ancien président de la Chambre des députés ou d'un ancien vice-premier ministre, président de son parti ? On se rassure comme on peut !

Par contre, on peut opposer valablement aux 40.000 personnes au maximum (des Bruxellois francophones pour la plupart) qui participèrent à la manifestation

antiséparatiste d'avril 1993 : les 645.000 pétitionnaires de 1963, les 40.000 autonomistes wallons qui défilèrent à Charleroi le 26 mai de la même année et les 30 à 40.000 nationalistes flamands qui se réunissent tous les ans à Dixmude.

En Flandre, le séparatisme représente, pour reprendre une expression de M. Vaute, une "réalité consistante" qui va bien au-delà des 10 à 20 %. Le Vlaams Blok et la Volksunie - les deux partis nationalistes flamands - récoltent déjà ensemble environ 20 % des voix (40 % à Anvers). Si l'on y ajoute les séparatistes ou "confédéralistes", voire les "fédéralistes d'association" <sup>(10)</sup> - tout cela revient au même -, au sein du CVP et du VLD, on est plus près des 40, voire des 50 %, que des 10 à 20 % ! Le professeur Senelle, de l'Université de Gand n'a-t-il pas prévenu les Wallons, encore récemment :

"Dans leur immense majorité, les Flamands sont derrière M. Van den Brande" <sup>(11)</sup>.

A chacun sa vérité ! Celle de M. Paul Vaute est belge. C'est son droit le plus strict. La nôtre est wallonne et française, c'est aussi notre droit. Mais laquelle, croyez-vous, s'inscrit dans "une perspective d'ouverture" et d'avenir ? La Belgique est-elle encore autre chose qu'un tas de sable qui s'effrite inexorablement sous les coups de pioche de la nation flamande en marche vers l'indépendance ?

Franchement, la France n'a-t-elle pas une autre "consistance" ? N'offre-t-elle pas la meilleure perspective pour la Wallonie ? D'autant, comme le révèle une récente étude réalisée à l'initiative du Ministère français de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, que le vieux jacobinisme centralisateur n'y est plus guère à la mode, "la Région s'étant imposée avec une rapidité exceptionnelle comme collectivité locale efficace et reconnue par les citoyens" et "les Français (voyant) en elle - comme dans l'Europe - les espaces essentiels pour l'action de notre temps" <sup>(12)</sup>.

Une Région wallonne de France <sup>(13)</sup>, avec un statut spécial, n'est-ce pas, parmi d'autres, une solution raisonnable, digne et porteuse d'espérance pour les Wallons ?

André SCHREURS.



<sup>(1)</sup> Cfr *La Libre Belgique* des 3, 4 et 5, 6, 7, 8 et 9 février 1995.

<sup>(2)</sup> Jeunes pour le Retour à la France, section de jeunesse du MWRFF.

<sup>(3)</sup> Cfr *La Libre Belgique* du 11 février 1995. Voir également les comptes rendus de *La Wallonie* et de *La Meuse* (même date). Cette dernière y a consacré une manchette en première page et une page entière à l'intérieur.

<sup>(4)</sup> On se rappelle la réaction indignée et justifiée de M<sup>me</sup> Aimée Bologne-Lemaire devant les propos fort peu scientifiques de M. Balace concernant la Résistance wallonne et le Mouvement clandestin "Wallonie Libre", lors d'une émission radiophonique de la RTBF. Voir les périodes *Wallonie Libre* du 1<sup>er</sup> juin 1994 et du 1<sup>er</sup> janvier 1995.

<sup>(5)</sup> A. Collignon lui-même rappelle l'aide considérable apportée au gouvernement français dès le 1<sup>er</sup> septembre 1939 par G. Thone (voir *infra* p. 10).

<sup>(6)</sup> Cfr *Le Congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945, Débats et résolutions*, éditions du Congrès national wallon, Liège, 1945, pp. 9 et 114 à 120.

<sup>(7)</sup> Cfr *Exportateurs, vous avez dit France ?* Colloque organisé par le Club liégeois des exportateurs le 24 février 1995, à la Société Générale de Banque, à Liège, et consacré à "La France, le premier client de la Belgique".

<sup>(8)</sup> Cfr Claude de Groutart, *De Gaulle : Vous avez dit Belgique ?* Préface de Philippe de Saint Robert, page 41 : "Si, un jour, une autorité politique représentative de la Wallonie (Ndlr. : le gouvernement ou le parlement wallon) s'adressait officiellement à la France; ce jour-là, de grand cœur, nous répondrions favorablement à une demande qui aurait toutes les apparences de la légitimité. Avant, c'est impossible. J'ai pourtant la conviction que seule leur prise en charge par un pays comme la France peut assurer l'avenir à vos trois à quatre millions de Wallons" (déclaration faite par le général de Gaulle au professeur Robert Liénard et confirmée par Alain Peyrefitte).

<sup>(9)</sup> Lors de l'émission télévisée "Face à la presse" (RTBF) du 15 janvier 1995, M. Jean Gol a clairement exprimé sa conviction que la Flandre est en marche vers son indépendance, c'est-à-dire vers la création d'un Etat flamand au sein de l'Europe. Nous partageons entièrement, faut-il le dire, cette conviction.

<sup>(10)</sup> Le "fédéralisme d'association", qui s'oppose évidemment au "fédéralisme d'union", est la nouvelle formule trouvée par M. Van den Brande pour ne pas effrayer. Pour pouvoir s'associer, il faut d'abord être indépendant... !

<sup>(11)</sup> Déclaration de M. Senelle, professeur de Droit constitutionnel à l'Université de Gand, lors d'une récente émission "Faire le point" à la RTBF.

<sup>(12)</sup> *Les Français et leur Région, le Fait régional et l'Opinion publique*, par l'Observatoire Interrégional du Politique (fondé en 1985 par la Fondation Nationale des Sciences Politiques et le Centre National de la Recherche Scientifique), La Documentation française, Paris 1993, 50 pages. Adresse : 29-31 quai Voltaire 75340 Paris Cedex 07.

<sup>(13)</sup> *Et donc d'Europe*, puisqu'il existe déjà, dans le cadre de l'Union Européenne, un Comité consultatif des régions, dont les compétences pourraient être renforcées.

## COMMUNIQUE

Des représentants des deux sensibilités qu'expriment, au sein de la mouvance réunioniste, *Wallonie française* et *Wallonie-France*, se sont réunis à Liège, le samedi 26 novembre 1994, dans un esprit constructif.

Un accord a été conclu fixant le principe d'actions ponctuelles à mener en commun afin d'aider au mieux à la réalisation du retour de la Wallonie à la France.

Devant la nouvelle offensive flamande, l'ensemble de la mouvance réunioniste invite les Wallons à s'unir derrière tous ceux qui luttent pour l'émancipation de la Wallonie et des francophones.

Pour *Wallonie-France*,  
André SCHREURS

Pour *Wallonie française*,  
Maurice LEBEAU

# Le Système fédéral belge : Stabilisation ou éclatement ? Essai de prospective <sup>(1)</sup>

par François PERIN

## 1. 1995 : année d'élections générales mettant en œuvre le nouveau système

La Constitution de 1994 est le fruit d'une longue évolution entamée en 1970. Faut-il s'attendre à court terme à de nouvelles modifications importantes ? La campagne électorale en vue des élections au Parlement fédéral et aux assemblées régionales connaîtra sans doute des turbulences surtout en pays flamand. La principale controverse portera sur la réforme de la Sécurité sociale. Le débat sur son éventuelle régionalisation est ouvert depuis déjà quelques temps. Dans les régions bruxelloise et wallonne, l'hypothèse de la scission est unanimement repoussée. Or pour transférer une matière qui relève du pouvoir fédéral au pouvoir régional, il faut réunir une majorité qualifiée (2/3 des voix au sein de la Chambre et du Sénat et simultanément la majorité simple au sein de chaque groupe linguistique des deux Chambres). Il n'y a aucune chance pour que cette majorité soit réunie après les élections de cette année 1995. La négociation pour former le futur gouvernement sera longue et difficile : la réforme de ce secteur social essentiel pris dans son ensemble sera au centre des discussions.

Le premier ministre actuel, Jean-Luc Dehaene, espère gouverner avec la même coalition démocrate-chrétienne-socialiste (quatre partis et non deux puisque, depuis les années 1968-1978, tous les partis politiques tant traditionnels que nouveaux sont scindés en deux selon le clivage linguistique et territorial). L'entrée au gouvernement des Libéraux qui ont voté contre la réforme constitutionnelle est peu probable. Sans

doute, s'intégreront-ils vaille que vaille dans le nouveau système, mais l'opposition radicale entre les Libéraux flamands et les Socialistes flamands est telle qu'elle rend une coalition "tripartite" peu probable. Les écologistes qui ont participé à la réforme constitutionnelle sont, pour d'autres raisons, peu enclins à prendre des responsabilités ministérielles.

Il faut donc s'attendre à une certaine stabilité et continuité au niveau du pouvoir central.

En ce qui concerne les assemblées régionales et leur gouvernement, il faut souligner que, pour la première fois, il y a incompatibilité absolue entre le mandat fédéral et le mandat régional. Il en résulte que, dans tous les partis, les candidats devront choisir entre la compétition pour le Parlement central ou pour les Parlements régionaux. Au sein des mêmes couleurs, on peut présumer que les plus autonomistes choisiront de se présenter aux élections régionales, ce qui va accentuer les forces centrifuges à l'intérieur de chaque parti. En Flandre, le courant séparatiste avoué ou plus ou moins camouflé se manifesterá nettement.

L'extrême droite dont la poussée était déjà inquiétante aux élections précédentes, se trouve dans une situation paradoxale : elle n'a d'autre dénominateur commun que le racisme et la xénophobie. Mais en Flandre, elle s'exprime par un parti nationaliste flamand radicalement anti-belge pendant que le Front National se veut patriotiquement belge alors qu'il n'a eu aucun élu en Flandre et n'a aucune chance d'en avoir !

C'est au Conseil régional bruxellois que se prépare le plus grand changement. Les Libéraux francophones qui étaient dans l'opposition se préparent à entrer dans une coalition majoritaire socialiste-libérale. On ne sait s'ils seront rejoints par des démocrates-chrétiens fort affaiblis depuis longtemps dans cette région. Les deux leaders qui négocient leur future association ne sont pas des "seconds couteaux". Charles Picqué, socialiste, préside actuellement le gouvernement régional et conservera peut-être sa fonction. Le leader libéral est Hervé Hasquin, ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles. L'un et l'autre sont bien décidés à contrer le discours flamand sur la reconquête de Bruxelles. Depuis plus de 20 ans, la "Communauté flamande" (la région flamande + les Flamands de Bruxelles) a installé ses institutions naissantes à Bruxelles.

D'après la loi, le gouvernement régional bruxellois doit compter deux ministres flamands sur cinq membres. Ils doivent être choisis par une majorité d'élus flamands siégeant au conseil régional. Aux dernières élections, ces élus étaient 11 sur 75 sièges. Ce chiffre n'est pas fixe. Il dépend du volume d'électeurs bruxellois qui portent leurs suffrages sur des candidats flamands. Si l'on s'en tient aux indices donnés par les élections municipales de 1994, ce volume est en régression, ce qui pourrait accentuer l'irritation radicale régnant actuellement dans l'opinion flamande.

## 2. Quelle est la prospective entre 1999 et 2002 ?

La thèse extrême flamande tend à constituer un Etat flamand indépendant

Le Mouvement Wallon pour le Retour à la France a le plaisir de vous inviter à la conférence que donnera

**Monsieur Bernard DORIN**

Conseiller d'Etat de la République française

le vendredi 10 mars 1995, à 20 heures,  
au Palais des Congrès de Liège, dans la salle mosane 2-3.

Le sujet de sa conférence sera :

**"De Gaulle que j'ai connu"**

INVITATION CORDIALE A TOUS • P.A.F. : 100 F

Pour Wallonie française,  
Maurice LEBEAU

Pour Wallonie-France,  
André SCHREURS

avec Bruxelles comme capitale. Sous une forme apparemment atténuée, Monsieur Luc Van den Brande, président actuel du gouvernement flamand, estime que d'ici l'an 2002, le système belge pourrait évoluer vers une simple confédération, transformant progressivement l'Etat central en coquille vide. Selon l'appréciation de Monsieur Herman Van Rompuy, actuellement ministre du budget du gouvernement central et ancien président de la démocratie chrétienne flamande, le courant séparatiste pourrait atteindre aujourd'hui 30 % de l'opinion flamande. Selon cette thèse, la région bruxelloise est maintenue mais serait mise sous la tutelle du gouvernement flamand. Il n'y a aucune chance de réunir une majorité constitutionnelle au sein de l'Etat belge pour atteindre un tel résultat. Il faudrait l'accord au moins des parlementaires wallons pour ainsi mettre fin à l'existence de l'Etat belge comme ce fut le cas entre Tchèques et Slovaques; aucun signe dans ce sens ne se manifeste du côté wallon. L'écrasante majorité du conseil régional bruxellois n'est pas prête d'accepter que leur région devienne la capitale de la seule Flandre.

Or d'ici la fin du siècle, la querelle sur la scission de la Sécurité sociale peut faire bouler de neige et engendrer une situation litigieuse sans issue. Pour arriver à ses fins, le Parlement flamand devrait alors prendre le risque de proclamer unilatéralement l'indépendance de la Flandre. Le danger n'est pas mince : la Force Publique (armée et gendarmerie) peut se scinder facilement puisque, depuis 1932, tout en constituant des corps uniques de l'Etat, les membres sont inscrits officiellement sur deux rôles linguistiques distincts. A Bruxelles, en pleine contestation, quelle est l'autorité qui disposerait de la Force Publique ? Les autorités communales disposent de la police locale. A qui se référeraient les officiers, soldats et gendarmes ?

Les députés flamands au Parlement fédéral peuvent provoquer l'implosion de l'Etat en désertant l'hémicycle pour rejoindre leurs collègues du Parlement flamand. Comme ils occupent la majorité des sièges, aucun gouvernement belge ne peut plus se baser sur la légitimité d'une majorité parlementaire. En outre, l'agitation pourrait être intense dans les six communes de la périphérie bruxelloise, classées par la loi en région flamande sous réserve que les habitants francophones puissent exercer leurs droits dans la langue de leur choix. Or les élections municipales ont prouvé depuis 30 ans que ces minorités "protégées" étaient largement majoritaires dans les conseils communaux. Il en est de même dans un village minuscule à la frontière hollandaise, près de Liège, ce qui a provoqué en Flandre des réactions passionnées disproportionnées à l'insignifiance de l'objet. Il ne faut pas négliger l'impact émotionnel d'un tel symbole.

### 3. Hypothèse de la saisine probable de l'Union européenne

Ni les Wallons, ni les Bruxellois ne vou-

dront et ne seront à même de déclencher une guerre civile pour rétablir l'unité belge. La restauration sera impossible, mais les litiges relatifs à la liquidation de l'Etat seront tels qu'aucun accord n'interviendra spontanément entre les parties. Le conseil régional wallon, le conseil régional bruxellois et leur institution commune intitulée "Communauté française" introduiront un recours au conseil des ministres de l'Union européenne. Celui-ci s'en référera sans doute à la commission d'arbitrage créée par lui en 1991. Cette commission avait été chargée d'élaborer les critères de reconnaissance des nouveaux Etats indépendants.

Ces critères sont :

- Le respect des droits de l'Homme et des minorités (pour les 7 communes litigieuses précitées, l'opinion flamande dominante manifeste la volonté de supprimer les droits linguistiques des Francophones).
- Pour être reconnu, un nouvel Etat indépendant doit s'interdire d'annexer unilatéralement tout territoire situé en dehors de ses limites régionales. Celles-ci deviennent des frontières reconnues en droit international, sauf modifications par accord libre et mutuel.
- Les autorités politiques concernées par la liquidation de l'ex-Etat commun doivent recourir à la commission d'arbitrage sur tous les litiges qui pourraient survenir entre les parties.

### 4. Le destin des régions wallonne et bruxelloise

Ces régions devenues indépendantes par la force des choses, à leur corps défendant, auraient-elles le goût de vouloir exercer toutes les prérogatives internationales d'un Etat ?

Contrairement à la Flandre, il n'y a pas en Wallonie de sentiment national spécifique. Les Wallons ont vocation de constituer une région, non un Etat. La seule autorité légitime pour en délibérer est le Parlement régional wallon. Il en est de même à Bruxelles. Mais l'une et l'autre région peuvent agir en concertation au sein de leur institution commune (la Communauté française).

On comprendra que, dans l'état actuel des choses, les membres de ces Parlements régionaux et leur gouvernement respectif s'abstiennent d'évoquer publiquement cette hypothèse.

L'utilité des mouvements wallons présidés par Messieurs Maurice Lebeau et André Schreurs est de poser publiquement ces problèmes à moyen et à long terme et de suggérer des solutions : annexion ou association plus ou moins étroite entre la Wallonie et la France. A Bruxelles, le conseil régional pourrait être tenté de demander un statut de ville libre internationale européenne. Tous les habitants ressortissant des Etats de l'Union européenne deviennent des citoyens à part entière de la ville libre. Les habitants qui perdent automatiquement la nationalité belge par le fait de l'indépendance flamande devraient forcée-

ment choisir entre la nationalité de ce nouvel Etat ou la nationalité d'un des Etats de l'Union européenne (pourvu que le pouvoir législatif de cet Etat leur ouvre cette option). On imagine aisément que les Italiens et les Espagnols, par exemple, qui auraient obtenu la naturalisation belge puissent recouvrer leur nationalité d'origine.

### 5. La prospective sur le plan diplomatique

Aucun des Etats voisins de la Belgique n'est demandeur pour annexer les fractions issues de ce démantèlement. La France notamment ne voudra à aucun moment être soupçonnée d'avoir préparé l'éclatement de la Belgique dans un but d'extension territoriale. Mais, mise devant un fait accompli auquel elle n'aura eu aucune part, elle pourra seulement alors se poser la question de son intérêt géopolitique tout en se souciant de n'apporter aucun trouble chez ses partenaires de l'Union européenne. Mais celle-ci se trouvera devant un choix : si chaque partie de l'ex-Etat belge devient un petit Etat à part entière au sein de l'Union européenne, cette multiplication de partenaires peut engendrer un malaise dans des pays comme l'Espagne et l'Italie qui redouteront le mauvais exemple. Quelle est la solution qui serait jugée la plus stabilisatrice aux yeux des Etats de l'Union ? L'absorption de la Wallonie par la France avec un statut inévitablement transitoire, pourrait paraître comme un moindre mal par rapport au risque de la multiplication de petits Etats issus de l'éclatement des Etats actuels. Pour Bruxelles, quoiqu'il en soit, le lien linguistique et culturel incarné par l'actuelle Communauté française, ne sera pas dissout. L'influence française dans la ville libre internationale sera considérable.

En ce qui concerne l'O.T.A.N., toutes les parties concernées plaideront vraisemblablement pour le statu quo de façon à ne provoquer aucun trouble à l'échelle internationale. Le siège de l'O.T.A.N. est dans la région bruxelloise et l'état-major du SHAPE, près de Mons, peut être doté d'un statut d'extraterritorialité (comme les ambassades).

La vertu des clubs de réflexion présidés par Messieurs Lebeau et Schreurs est de poser publiquement des problèmes que les autorités diplomatiques des Etats ne peuvent que juger inopportuns. Mais les exemples récents sont suffisamment tragiques pour que quelques esprits libres évoquent ces hypothèses plausibles de façon à ce que on ne se laisse pas surprendre par l'événement.

François PERIN,  
Professeur émérite  
à l'Université de Liège.

(1) Allocution prononcée à Paris lors de la réunion de la Section de l'Hexagone du MWRP, le 2 février 1995.

## Robert Moson n'est plus



Le 19 janvier 1995, notre ami **Robert Moson** nous a quittés.

*Le Jour-Le Courrier*, de Verviers, lui a rendu le meilleur hommage qui puisse être <sup>(1)</sup>.  
C'est pourquoi nous le reproduisons ci-dessous.

Une émouvante cérémonie, réunissant au moins trois cents personnes, a eu lieu le 1<sup>er</sup> février en l'église Saint-Joseph. Le cercueil était recouvert des drapeaux français et wallon. Le service religieux s'est terminé par une Marseillaise chantée, suivie du Chant des partisans. Une gerbe, ornée d'un ruban bleu-blanc-rouge frappé des mots "Wallonie-France", témoignait de l'estime, de la présence et des regrets de notre revue.

La Fédération liégeoise du Mouvement Wallon pour le Retour à la France était représentée par son président André Schreurs, ainsi que MM. Laurent Leruth, secrétaire, Raymond Salomon, trésorier, Joseph Gélis, Jacques Liénard, Didier Salomon, et d'autres membres qui avaient tenu à saluer une dernière fois Robert Moson.

A son épouse, à ses enfants ainsi qu'à son frère René Moson, membre lui aussi de notre Mouvement, *Wallonie-France* présente ses condoléances émues.

La mort a surpris dans son sommeil une personnalité verviétoise appréciée, un homme de bien dont l'action sociale et l'attachement à ses convictions wallonnes étaient bien connus. Robert Moson s'en va au seuil de sa septantième année et il laissera bien des regrets dans les nombreux milieux où il avait milité avec une force d'engagement qu'on lui connaissait sans concession.

C'est au cours de la seconde guerre mondiale que, très jeune, Robert Moson s'était impliqué dans l'action au service de Wallonie Libre clandestine.

Il n'est pas étonnant dès lors qu'on le retrouve, en novembre 1946, parmi les fondateurs de **Wallonie Libre** et de **Jeune Wallonie** (de Verviers) car, sur le plan politique, ses options sont déjà prises qui le mèneront au directeur du mouvement mais aussi à la vice-présidence de la section verviétoise. Co-fondateur du **Souvenir**

**Charles de Gaulle** à la base de la construction du monument de La Tourelle, membre du Congrès de Polleur et vice-président de (**la Fédération liégeoise du Mouvement wallon pour le) Retour à la France**, Robert Moson était un homme de conviction déterminé mais toujours correct dans la défense de ses opinions. Son extrême urbanité lui aurait d'ailleurs interdit de sortir des règles de la civilité.

Sur le plan professionnel, Robert Moson, dont le père était directeur d'une entreprise textile, avait commencé carrière dans le négoce de laines mais, très vite, au lendemain de la guerre de Corée, il s'était tourné vers le secteur bancaire, faisant son entrée à la BBL où il gravit les divers échelons avant de terminer au poste de chef du personnel.

Sur le plan de la cité, Robert Moson s'était également lancé dans l'action

sociale au sein de "**Familles d'accueil**", une asbl qui avait pris en charge l'épanouissement d'enfants en difficulté. C'était aussi une cheville ouvrière d'**Amnesty International** et, à ce titre, il avait contribué aux récentes organisations du mouvement : vente de bougies en décembre dernier, concert au temple protestant et, surtout, il avait pris en charge le dossier de l'abolition de la peine de mort.

Enfin, Robert Moson, parfait honnête homme aux facettes multiples, était encore administrateur-trésorier de la **Fondation Adolphe Hardy** à Dison (...)

Robert Moson s'en est allé "sur la pointe des pieds, sa tâche accomplie".

*Le Jour-Le Courrier*, qui s'honorait de son amitié, s'incline devant la douleur de ses proches (...)

<sup>(1)</sup> Numéro du 31 janvier 1995 C'est nous qui soulignons.

# Quel avenir pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles ?

## Colloque tenu à Bruxelles le 21 janvier 1995

sous la présidence de M. Raoul-Emile EVRARD

Y ont pris la parole :

MM. Jean-Charles JACQUEMIN, économiste, professeur aux Fac. Univers. N.D. de la Paix à Namur,  
Michel PEFFER, économiste, professeur à l'ICHEC, Bruxelles,  
Pierre EFRATAS, secrétaire politique de Bruxelles Libre Européenne,  
Olivier MAINGAIN, secrétaire général de Bruxelles français, cœur de l'Europe,  
André SCHREURS, directeur de WALLONIE-FRANCE,  
Christophe DUFFELER, représentant des J.R.F.,  
Jacques ROGISSART, directeur de WALLONIE LIBRE,  
Michel HECQ, Conseiller régional bruxellois, de Solidarité française WALLONIE-BRUXELLES,  
José HAPPART, 1<sup>er</sup> élu fouronnais, président de WALLONIE REGION D'EUROPE.

Des conclusions ont été tirées par M. Philippe DESTATTE.

★

★ ★

Wallonie-France tient à remercier Monsieur **Philippe Destatte**,  
secrétaire général de la Conférence des Peuples de Langue française,  
qui a bien voulu nous permettre de publier l'intégralité de ses excellentes conclusions.

★

★ ★

Plutôt que de tirer la conclusion de ce colloque - ainsi que le ferait un notaire -, je voudrais, plus modestement, dégager des conclusions - ainsi que j'avais eu l'occasion de l'écrire aux organisateurs en marquant mon accord de participation à cette intéressante journée. En effet, si je m'adresse à vous comme Secrétaire général de la Conférence des Peuples de Langue française, je le fais aussi comme militant wallon que cette question de l'avenir de la culture, de l'enseignement, de la recherche et de l'audiovisuel en Wallonie ne peut laisser indifférent.

C'est le candidat Jacques CHIRAC qui rappelait récemment, dans son petit ouvrage intitulé *La France pour tous, que la politique n'est pas l'art de feindre, d'esquiver ou de séduire* <sup>(1)</sup>. Aujourd'hui, je serai donc chiraquien.

Dès lors, et en m'appuyant sur les déclarations et exposés de cet après midi, je vais essayer de répondre à trois questions :

1. Quelle solidarité voulons-nous entre la Wallonie et Bruxelles ?
2. La Communauté française de Belgique peut-elle être l'instrument de cette solidarité ?
3. Quelle structure d'avenir les mouvements wallons et bruxellois doivent-ils revendiquer ?

### 1. Quelle solidarité voulons-nous entre Bruxelles et la Wallonie ?

Traditionnellement, - et Jacques ROGISSART nous l'a rappelé - l'idée même de solidarité entre Bruxellois et Wallons appelle le scepticisme. José HAPPART a beau déclarer, comme il l'a fait aujourd'hui encore, qu'on ne le prendra pas en défaut de solidarité avec Bruxelles, les cadres politiques bruxellois n'en croient rien. Nous savons tous que l'installation de l'Administration et du Gouvernement wallons à Namur - pas décisif dans le mécanisme d'identification et de décision en Wallonie - a été et reste mal ressenti à Bruxelles.

Parallèlement, son ancien statut de capitale de la Belgique unitaire pèse encore sur Bruxelles et la méfiance jadis durement exprimée de Jules Destrée à l'égard de ce qui aurait dû être la première ville wallonne du pays reste patente. Même si Michel PEFFER a montré la part d'inconscient qui sous-tend cette position, la solidarité avec Bruxelles apparaît depuis longtemps comme un leurre et de nombreux Wallons pensent qu'il en est de la solidarité linguistique avec Bruxelles comme hier de celle avec les francophones de Gand ou d'Anvers. A ce propos, Jules Destrée soulignait que la liberté des langues ap-

paraissait admirable à certains de ses collègues parlementaires "lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de quelques jeunes bourgeois" mais que l'on faisait fi de cette solidarité lorsqu'il s'agissait de milliers d'ouvriers et de jeunes gens de Wallonie ! <sup>(2)</sup> Ces propos datent de 1923 mais, exactement soixante ans plus tard, c'est Philippe BUSQUIN qui, à son tour, soulignait que "la pauvreté des flux économiques entre la capitale de la Belgique et la Wallonie nous interpelle, alors que notre solidarité linguistique, y compris en moyens culturels, est constamment sollicitée". Enfin, chacun aura mesuré l'importance des propos de Jean DEFRAIGNE dans l'interview qu'il a accordée au journal *La Wallonie* le 28 décembre dernier. L'ancien président de la Chambre met les Wallons en garde : "Ne vous attendez pas trop à la solidarité des Bruxellois à l'égard de la Wallonie. Il y a déjà 160 ans que nous savons que cela n'existe pas". <sup>(3)</sup>

Les ambiguïtés et les équivoques subsistent donc et, aujourd'hui encore, Mesdames et Messieurs, comme Wallon, j'ai ressenti naître une inquiétude que le "jacobinisme francophone", "pouvoir centralisateur fort de l'unité francophone de ce pays", cher à Olivier MAINGAIN, ne soit qu'un nouvel avatar du jacobinisme bruxellois.

Dès lors, ainsi que l'a très justement affirmé André SCHREURS, - et je pense que c'est l'unique piste - "il faut construire sans cesse l'indispensable solidarité en tenant compte des traits spécifiques et des aspirations des deux composantes de la Communauté française, sans complexe et sans amalgame".<sup>(4)</sup>

## 2. La Communauté française de Belgique peut-elle être l'instrument de cette solidarité ?

La Communauté française Wallonie-Bruxelles que certains - et j'en suis - ont appelé de leurs vœux n'existe pas et n'a jamais existé qu'en sous-titre de certains documents du Commissariat général aux Relations Internationales. La Communauté française créée en 1970 est restée de Belgique, c'est-à-dire que la seule ambition qu'elle ait correctement assumée fut d'assurer l'héritage de la Belgique unitaire francophone. Les Flamands sont sortis de cet Etat-là et - comme André PATRIS et Pierre EFRA-TAS l'ont souligné - nous y sommes restés, incapables de construire un projet commun entre Bruxellois et Wallons autre que celui de 1830. Ainsi, au Ministère de l'Education de la Communauté française, se sont poursuivies les habitudes du Ministère de l'Education nationale (F) - comme on disait alors -, et la RTBF a continué à faire de la RTB, comme si de rien n'était. Pour les uns comme pour les autres, ceux qui avaient voulu et porté l'autonomie de nos régions, de même que les raisons de cette autonomie, n'existent pas. Ils ont oublié Outers, ils ont oublié Terwagne. De plus, montrant qu'ils n'ont rien compris à la démarche qui fut celle de nos mouvements, ils tentent aujourd'hui de donner à leur institution des concepts ridicules. Ainsi, pour Pierre BOUILLON dans *Le Soir*, la Communauté française serait "le dernier ciment de l'identité francophone", avant de parler du "pouvoir législatif francophone" et du "territoire francophone"<sup>(5)</sup>. La Ministre-Présidente elle-même utilisait, voici une dizaine de jours à peine, en pleine crise avec la Flandre, la formule "nos communautés flamande et francophone".

Tout cela n'existe pas ! Et, d'ailleurs, l'identité francophone ne nous intéresse pas ! Nous n'avons jamais revendiqué que l'identité wallonne et l'identité française - André SCHREURS a montré que ces termes n'étaient pas contradictoires -, pour la Wallonie, comme pour Bruxelles ! Pour ses fondateurs, la Communauté française, c'était Bruxelles, c'était la Wallonie, c'était la France.

Au-delà du désaccord sur les concepts et le projet global, nous avons relevé, notamment avec Christophe DUFFELER, des griefs sur ce qui devrait être le fonde-

ment de notre solidarité : la défense de la culture française.

En voici d'autres.

Vous le savez, il n'est plus exact de dire, comme cet académicien, que le destin de notre langue serait surtout lié à celui de notre littérature. La bataille à gagner aujourd'hui est celle des médias : de l'audiovisuel d'abord, des autoroutes de l'information, c'est-à-dire de la communication multimédia, ensuite.

Or, alors que la Communauté française s'est engagée politiquement, avec un succès relatif, pour la reconnaissance de l'exception culturelle dans le GATT et que certains se battent au sein de l'Union européenne pour rendre plus contraignante la directive "Télévision sans frontières", la RTBF fait son cheval de bataille du passage sur antenne de films américains. Ainsi, elle publie le 30 novembre 1994 une publicité mettant en évidence "les films de décembre à la RTBF". Les rendez-vous annoncés sont au nombre de onze : *JFK, Backdraft, Cobra, Meeting Venus, Running Man, Fisher King, Hudson Hawk, Retour à Howard's End, Stella, Les Sorcières d'Eastwick et Tatïe Danielle*. Sur 11 films promus, 10 productions américaines. **Le onzième représentait probablement l'exception culturelle.** Parmi les huit "amis" que la RTBF annonce avoir invités sur ses ondes et dont elle présente la photo, on trouve Jack NICHOLSON, Anthony HOPKINS, Glenn CLOSE, Kevin COSTNER, Robert de NIRO, Bette MIDLER et Robin WILLIAMS.

Même TNT-Cartoon n'aurait pas pu faire mieux en matière d'identité culturelle ! Est-ce pour cela que nous voulons conserver une télévision pour la Wallonie et pour Bruxelles ? Est-ce ainsi que nous entendons marquer notre détermination à défendre la culture française et européenne ?

Parlons de la Culture.

Il y a trente ans - trente ans ! -, Jacques HOYAUX a présenté à la commission des "Conseils culturels" de l'Union wallonne des Associations culturelles (UWAC), alors présidée par Marcel THIRY, un rapport précisant les perspectives wallonnes en matière de culture et faisant une analyse critique du chapitre des travaux de la Table ronde - nous sommes en 1965 - consacrée à l'autonomie culturelle. Jacques HOYAUX y définissait l'autonomie culturelle de la Wallonie comme "la reconnaissance - sur les plans national et international -" - d'une part, de "l'existence d'une communauté wallonne en Belgique"; - d'autre part, "du droit pour les organes représentatifs de la communauté wallonne de concevoir, d'administrer et de

diriger la vie culturelle de leur communauté, ce droit impliquant le pouvoir de décision en toute souveraineté"<sup>(6)</sup>

Qui oserait dire que la Wallonie, après trente ans de réforme de l'Etat, dispose de cette autonomie culturelle ? Qui pourrait même affirmer que la structure du Gouvernement de la Communauté française commun aux deux régions telle qu'elle sortira des prochaines élections permettra cette autonomie ? La frustration de Robert Collignon au sortir du Congrès d'Ans reste vivace à l'esprit de ceux qui, comme moi, constatent l'ampleur du désert culturel wallon, comparé aux régions de France, au Québec ou à Bruxelles. Cette frustration s'accroît chez de nombreux artistes et responsables culturels de Wallonie lorsqu'ils entendent que le Ministre du Budget et de la Culture de la Communauté a rangé la clé Dehousse-Persoons dans le fond de son tiroir, contrairement aux engagements pris.

Une solidarité imposée, cela s'appelle un tribut. De plus, aucune solidarité digne de ce nom ne saurait se manifester à sens unique. Aucune Communauté ne peut se maintenir ou se former sur de telles bases. Michel PEFFER a dit tout à l'heure la nécessité de se concerter à ce sujet entre Bruxellois et Wallons.

De même, ni les Bruxellois ni les Wallons n'accepteront plus longtemps la dégradation de notre enseignement. Certes, cette dégradation n'est ni le fait de ministres ni de partis mais, nous l'avons dit, est imputable au manque de volonté d'une institution qui a préféré exister par soustraction plutôt que par la mise en place d'une politique volontariste et qui, au jour le jour, n'est véritablement pilotée que par les contraintes budgétaires dont Jean-Charles JACQUEMAIN nous a entretenu. Faut-il s'en étonner puisque, comme l'a dénoncé son Secrétaire général Jean MAGY lui-même, le Conseil de la Communauté française n'a jamais défini de projet éducatif ?<sup>(7)</sup>

Ainsi que l'a décrit Marc UYTENDAELE, "la Communauté française n'a résisté ni à la crise de l'enseignement ni à sa division naturelle entre Wallons et Bruxellois"<sup>(8)</sup>.

## 3. Quelle structure d'avenir les mouvements wallons et bruxellois doivent-ils revendiquer ?

La Conférence des Peuples de Langue française - qui a l'âge de la Communauté française de Belgique, puisqu'elle a été créée à Genève en 1971 - constitue un engagement politique des mouvements autonomistes représentant les peuples de langue française du Jura, du

Val d'Aoste et de la Wallonie, rejoints par le Québec deux ans plus tard, puis par l'Acadie en 1975, par la France et la Romandie en 1979, ainsi que par Bruxelles en 1987.

Bruxelles et la Wallonie y sont représentées par deux délégations au sein desquelles se retrouvent quatre de nos mouvements, ce qui constitue un choix politique tout comme une exigence de la part de la Wallonie.

La Conférence a eu à connaître cette question de la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles. Après bien des avatars, ces relations et le choix de la structure institutionnelle commune ont fait l'objet d'un accord entre délégations bruxelloise et wallonne, accord signé à Sarre, en Vallée d'Aoste, le 1<sup>er</sup> décembre 1989, sous l'égide de Roland Béguelin lui-même. Ce protocole souligne trois faits capitaux sur lesquels, après avoir entendu chacun, il semble que nous puissions tous être d'accord :

1. La Wallonie et Bruxelles sont essentiellement deux régions de langue française;
2. La Wallonie et Bruxelles sont deux régions solidaires, constitutives de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et s'inscrivant dans la perspective de l'émergence de la **Communauté française d'Europe**;
3. La Wallonie et Bruxelles sont deux régions dont l'autonomie doit être renforcée.

En outre, l'accord précise ce que signifie pour chacun le concept "d'autonomie renforcée".

Ainsi, d'une part, la Wallonie réclamait l'élection au suffrage universel direct des membres de l'Assemblée wallonne, l'appartenance des Fourons à la Région wallonne, la représentation directe de la Wallonie dans le domaine des relations internationales et, en particulier, auprès des Communautés européennes. Enfin, la Wallonie exigeait la reconnaissance de la compétence de la Région dans les domaines de l'agriculture, du crédit public, de l'énergie, des communications, de la recherche, du commerce extérieur ainsi que pour l'organisation des pouvoirs subordonnés (provinces, communes...) et, **en général, dans toutes les matières jugées nécessaires au développement propre de la Région wallonne.**

D'autre part, à l'initiative de la délégation bruxelloise, la Conférence prenait acte de la mise en place des institutions bruxelloises tout en regrettant que le territoire de Bruxelles n'était pas limité conformément aux vœux des populations concernées (les 120.000 francophones de la périphérie bruxelloise !), que la Région de Bruxelles ne bénéfici-

ait pas de la même autonomie que la Wallonie ou la Flandre et que le Gouvernement bruxellois était composé à parité de membres francophones et de membres flamands, de sorte que les élus flamands disposent d'un pouvoir disproportionné par rapport à l'importance de la population qu'ils représentent.

De plus, la Conférence faisait sienne l'appel lancé par Valmy FEAUX au Sommet de Dakar selon lequel, si le français est menacé à Bruxelles, il y a lieu de craindre qu'il ne régresse à Paris. Aussi, la Conférence a-t-elle proclamé que le fait français à Bruxelles ne gardera sa prééminence qu'à la condition que la Région bruxelloise prenne toute sa place dans la Communauté française d'Europe dont la Communauté Wallonie-Bruxelles constitue un plan original et fondamental.

Ce schéma a été complété lors des conférences et comités permanents qui ont suivi l'accord du 1<sup>er</sup> décembre 1989, mais il a toujours conservé sa structure : **l'appel solidaire à une Communauté française d'Europe**, c'est-à-dire, concrètement, un rapprochement avec la France, le Jura, la Romandie et le Val d'Aoste dans les matières où une coopération intime peut être développée à partir de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, par exemple en mettant en place des traités d'union linguistique et culturelle, comme l'a évoqué André PATRIS.

Ainsi, la Délégation wallonne a-t-elle souscrit à la motion suivante, lors de la Douzième Conférence des Peuples de Langue française qui s'est tenue à Delémont en septembre 1993 :

*"Bruxelles demeure, notamment en raison de son rôle de siège d'institutions européennes et internationales, un des grands enjeux de la Francophonie.*

*La Douzième Conférence constate que :*

- *la quatrième réforme institutionnelle de l'Etat belge, menée au cours de l'année 1993, ne donne toujours pas à la Région de Bruxelles un statut de région à part entière, au sens de l'article 107 quater de la Constitution, puisqu'elle ne lui a pas accordé les mêmes pouvoirs politiques que ceux octroyés aux autres entités fédérées; qu'il en est ainsi par exemple de la faculté d'auto-organisation, c'est-à-dire une forme de pouvoir constituant limité, dont disposent les autres entités fédérées mais que la Région de Bruxelles s'est vu expressément refuser;*
- *de surcroît, la réforme a maintenu les avantages exorbitants dont jouissent les mandataires politiques représentant la minorité flamande de Bruxelles*

*(10 % de la population bruxelloise); qu'une telle situation attentatoire au suffrage universel a pour conséquence d'interdire une gestion autonome de la Région de Bruxelles;*

- *à l'inverse, cette réforme a consacré de nouvelles atteintes aux droits politiques, culturels et linguistiques des 120.000 Bruxellois francophones de la périphérie de Bruxelles, placés contre leur volonté en Région flamande alors qu'ils sont plus nombreux que les Flamands établis sur le territoire de la Région de Bruxelles.*

*En conséquence, la Douzième Conférence dit toute sa préoccupation quant au statut de Bruxelles et de sa périphérie, et affirme que la question bruxelloise demeure entière.*

*Dès lors que l'Etat belge est dans l'incapacité, en raison du chantage et des exigences des dirigeants politiques flamands, d'y apporter une solution, il appartient aux autorités de la Région de Bruxelles de prendre toutes les initiatives pour préserver le caractère français de Bruxelles, lui donner le statut institutionnel d'autonomie souhaité par les Bruxellois et affirmer la solidarité avec la Wallonie dans la Communauté française d'Europe".*

A ces prises de positions sans équivoque, j'ajoute qu'une Wallonie riche de la maîtrise de sa culture, de son enseignement et de sa télévision pourra investir politiquement à Bruxelles et aider la capitale de l'Europe à conserver son caractère de grande ville de l'espace français, de "vivier de la culture française", comme l'a dit Jean-Marie WILLIQUET. C'est Basile RISOPOULOS qui, en septembre dernier, disait qu'il fallait avoir - en tant que Bruxellois - "le courage de dire, mais surtout de comprendre lucidement, qu'il faut à tout prix une Wallonie forte".

Dès lors, les relations entre Bruxelles et la Wallonie pourraient ressembler à ce Serment de Tristan et Yseult que le Secrétaire perpétuel de l'Académie Des-trée rappelait il y a peu : **"ni vous sans moi, ni moi sans vous"**<sup>(9)</sup>.

Comme on l'a rappelé dans le cadre de ce colloque, on a retenu du discours de Bernard Anselme - alors Ministre-Président de la Communauté française - prononcé à Bruxelles le 27 septembre 1992 que la Communauté française était dépassée par les faits. La conclusion de son intervention mériterait aussi d'être gravée sur une pierre du Conseil de la Communauté française. Je la cite :

*"A une Communauté par référence à une Communauté de nécessité et d'obligés, se substituera alors une communauté de projets, ceux que nous au-*

rons ressentis comme indispensables de mener en commun, une communauté d'avenir. Cet avenir que nous avons à construire ensemble".

J'ajouterai, avec certains orateurs de ce jour, un avenir démocratique, loin de tout nationalisme, qu'il soit français, wallon ou - comme d'aucuns l'imaginent - francophone.

Permettez-moi de conclure.

"Quand les Français se disputent, il faut leur parler de la France", disait de GAULLE<sup>(10)</sup>. Il en est de même de nos mouvements.

Un livre nouveau de Michel WINOCK, ouvrage qui mérite d'être controversé, porte justement ce titre de *Parlez-moi de la France*. L'historien<sup>(11)</sup>, y rappelle que **"la France n'est pas une géographie; c'est une histoire"**. **"Entendons par là"**, ajoute-t-il, **"qu'il n'est pas de nécessité française, pas de déterminisme politique [...]"**<sup>(12)</sup>. Et le Professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris donne un exemple pour étayer son affirmation :

**"Les "frontières naturelles" ne sont pas dans la nature mais dans la géopolitique : elles sont un but de guerre. La Révolution en avait fait un principe, ce qui n'empêcha pas ses troupes de les déborder. S'il avait fallu appliquer cette théorie de façon rigoureuse, les Français auraient dû camper sur toute la rive gauche du Rhin. Je ne dis pas que nos aïeux n'y ont pas songé; le fait est qu'ils n'y sont pas parvenus de façon durable; de là ce flou, au nord-est de notre pays : en quoi les Wallons seraient-ils moins français que les Corses ? La réponse est simple : c'est l'histoire qui a fait des Wallons une partie intégrante du peuple belge, c'est l'histoire qui a fait des Corses une partie intégrante du peuple français"**.<sup>(13)</sup>

Cet argumentaire et la référence simultanée à la Corse et à la Wallonie ne manqueront pas d'étonner ceux qui soulignaient justement que **"rien ne nous distingue de la France, sauf une raison d'Etat"**. Mais, sans récuser formellement les affirmations de l'historien français, nous pourrions, nous aussi,

utiliser les formules du Professeur Winock. Ainsi, en suivant la même logique, je dirai : **la Belgique n'est pas une géographie, c'est une histoire. Entendons par là qu'il n'est pas de nécessité belge, pas de déterminisme politique. Ce que l'histoire a fait hier des Bruxellois et des Wallons, elle peut le défaire demain.**

Et, tous ensemble, mouvements bruxellois et mouvements wallons, peuple bruxellois et peuple wallon, nous pourrions, nous devons y contribuer.

Déjà, je vous en remercie.

Philippe DESTATTE.

(1) Jacques CHIRAC, *La France pour tous*, p. 128, Paris, Nil, 1995.

(2) Intervention de Jules DESTREE, *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, Séance du 14 février 1923, pp. 717-718.

(3) *La fin de la Belgique, c'est une simple question de temps*, Interview de Jean DEFRAIGNE, dans *La Wallonie*, 28 décembre 1994, p. 8. - Jean DEFRAIGNE ajoute d'ailleurs : **"La Communauté française, ce sont des Bruxellois et des Wallons, avec chacun leurs problèmes. C'est une institution supplémentaire et inutile, dans la mesure où ses problèmes pourraient très bien être réglés par les francophones de Bruxelles d'un côté et les Wallons de l'autre"**.

(4) Colloque du 21 janvier 1995, *Quel Avenir pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles ? Intervention de M. André SCHREURS*, Directeur de Wallonie-France, p. 5.

(5) Pierre BOUILLON, *Conduire la Communauté française à la potence : quel intérêt ?* dans *Le Soir*, 22 juin 1994.

(6) J. HOYAUX, *L'Autonomie culturelle*, coll. *Etudes et Documents*, Institut Jules Destree, 1965.

(7) *La Wallonie au Futur, Conférence-Consensus, Où en est et où va le système éducatif en Wallonie ? Comment le savoir ?*, Institut Jules Destree, (à paraître, février 1995).

(8) Marc UYTENDAELE, *Francophones unis ou désunis ?* dans *Le VII-L'Express*, 19 février 1993.

(9) Allocution de M. Jean TORDEUR, Secrétaire perpétuel, dans *Séance d'hommage à Joseph Hanse à l'occasion de la parution de la troisième édition du Nouveau*

## La Boutique de Wallonie-France

On peut se procurer :

- de la documentation sur le Mouvement
- d'anciens numéros de *Wallonie-France*  
**50 FB ou 10 FF**
- des épinglettes  
**50 FB ou 10 FF**
- des vignettes  
*Wallonie-France*  
**100 FB ou 20 FF**
- des autocollants  
**"La solution : la Wallonie avec la France"**  
**10 FB ou 2 FF**



en s'adressant à :

- M. Laurent LERUTH,  
rue de Pitteurs 2,  
4020 Liège  
Tél. : **041/42.10.90**

OU

- M. Raymond SALOMON,  
avenue du Beau-Site 53,  
à 4102 Ougrée  
Tél. : **041/36.29.09**

On peut se procurer le texte intégral de l'intervention de M. André Schreurs à ce colloque en versant la somme de :

- cinquante francs belges (50 FB) au compte 240-0786636-66 de *Wallonie-France* à 4102 Ougrée
- ou
- dix francs français (10 FF) au compte de *Wallonie-France* auprès de la BRED, à Paris. (voir p. 16)

*Dictionnaire des difficultés du français moderne*, Académie royale de langue et de littérature françaises, p. 3, Palais des Académies, 21 septembre 1994.

(10) Jacques CHIRAC, *op. cit.*, p. 29.

(11) Michel WINOCK, *Parlez-moi de la France*, Paris, Plon, 1995.

(12) Michel WINOCK, *op. cit.*, p. 13.

(13) Michel WINOCK, *op. cit.*, p. 14.



**NOUS  
AVONS  
LU :**

## Le Vent de la Liberté

Sous ce titre, on trouvera tout simplement le catalogue de l'exposition organisée à Welkenraedt et consacrée au 50<sup>e</sup> anniversaire de la Libération. Ce magnifique ouvrage, par ailleurs très bien illustré, est publié sous la direction scientifique de l'Institut Jules Destrée.

Treize chapitres<sup>(1)</sup> cernent clairement ce que furent les fascismes, les causes profondes du III<sup>e</sup> Reich et la Résistance à ces idéologies monstrueuses toujours hélas ! renaissantes.

L'ouvrage se bâtit autour d'une idée-clé : **lier le passé au présent**. Hier *Mein Kampf* et aujourd'hui la *fatwah* contre Salman Rushdie ! Hier Degrelle, aujourd'hui le F.N. et AGIR ! Hier les camps nazis d'extermination et aujourd'hui l'Algérie des assassins ou encore un Rwanda livré au massacre !

Nous avons choisi de ne rendre compte que d'une partie, mais que l'on sache bien que **tout, absolument tout, est à lire et à méditer**.

Le chapitre 5, écrit par André Alexandre, est intitulé "Réfugiés, de l'exode à l'asile". Il débute par une brève présentation de l'armée belge de 1940 : 22 divisions (soit 600.000 hommes) dont seulement "dix unités de grande valeur, les autres étaient minées par le défaitisme ambiant". Si les régiments francophones montent la garde aux frontières, les unités flamandes sont mobilisées près de leurs villages. Le mécontentement règne partout. "Le haut-commandement lui-même est divisé; l'état-major général de même que le ministre de la Défense nationale constatent que leurs avis ne sont guère écoutés, (en revanche) le conseiller occulte du roi, le général Van Overstraeten, neutraliste convaincu" l'est constamment. Curieux !

Le dispositif militaire, purement défensif, "se résumait simplement : tenir bon jusqu'à l'arrivée des Anglais et des Français... **Cependant, l'option neutraliste des autorités belges avait rendu impossible toute coordination préalable des plans**". En d'autres termes, cela signifie que les champions de la neutralité belge, décidée en 1936, n'auraient eu aucune information sur la véritable nature du régime hitlérien ? La France démocratique, - trop sans doute à cause du Front populaire -, était donc mise *ipso facto* à égalité avec l'Allemagne nazie. Curieuse confusion !

Pas vraiment, puisque la neutralité, ou comme on préférerait dire "la politique d'indépendance", était chère à Léopold III, à son ministre Spaak et à de très nombreux Flamands obnubilés par leur slogan *Los van Frankrijk* ou la France à la porte !

Glissons au passage ce fait assez peu connu et qui, plus tard, intriguera même le général belge Henri Bernard : au petit matin du 10 mai 1940, la division de Chasseurs ardennais est retirée de l'Ardenne, alors que cette grande unité avait justement été organisée dans le but de défendre ce secteur. "Ordre militairement inexplicable (mais) tout se comprend lorsqu'on devine que, dès le premier jour, primé déjà le concept Gallet-Nuyten : ne pas se souder aux garrants afin de ne jamais risquer d'être entraînés par eux à combattre en dehors du territoire national". On se repliera "toujours vers l'ouest ou le nord-ouest... (mais jamais) vers Tournai, Lille, Dunkerque".<sup>(2)</sup> Curieuse conception encore une fois !

Or, déjà "le 10 avril, des troupes sont une nouvelle fois mobilisées **du côté de la frontière sud**. Malgré l'invasion du Danemark et de la Norvège, **le gouvernement belge refuse l'entrée des troupes anglaises et françaises sur son territoire**". Neutralité sans faille donc, mais était-ce seulement de l'aveuglement ?

Dans "La Trahison des clercs", Julien Benda a dénoncé ce "pacifisme" fausement innocent - ici à relent de neutralité - soutenu alors "par des hommes résolus à ne pas inquiéter les fascismes (d'ailleurs hypocritement, vu qu'ils eussent fort bien admis, voire acclamé, une politique risquant d'amener une guerre avec l'Etat soviétique)"<sup>(3)</sup>.

Heureusement, fait comprendre Alain Colignon, auteur du chapitre 4 ("Droit d'ingérence de Munich à Kigali"), de nombreux Wallons ont sauvé l'honneur : "Si la Belgique était neutre, si la majorité de la population wallonne (espérait ne plus être victime d'une autre guerre), **le mouvement wallon avait pris résolument le parti des puissances démocratiques**" entre autres par la communication de renseignements au 2<sup>e</sup> Bureau français, par la création d'un grand nombre d'œuvres de bienfaisance en faveur des "Poilus" ou encore, sur l'initiative du Liégeois Georges Thone, par l'envoi en France de près de 4.000 ouvriers, spécialisés dans l'industrie de guerre".

Le chapitre 11, dont l'auteur est Michel Hannotte<sup>(4)</sup> nous rappelle la Résistance; c'est vraiment une excellente description de ce phénomène de rejet de l'occupant nazi ! Les premières actions se produiront dès l'été de 1940 et elles se multiplieront tellement qu'à la fin de l'année, le *Rüstungskommando* (unité logistique) reconnaîtra "qu'ici (à Liège) le sabotage est pratiquement quoti-

dien". Collecte de renseignements transmis à Londres, presse clandestine, résistance syndicale, filières d'aide aux évadés et aux réfractaires au travail obligatoire, groupes armés, toutes les formes d'opposition s'organisent en dépit de la féroce répression des polices allemandes, répression qui sera très souvent efficace, puisque, selon G.H. Tanham, "le nombre officiel des résistants belges qui donnèrent leur vie à un titre ou à un autre s'élève à 19.048 !"

L'attaque de l'URSS, le 21 juin 1941, va balayer les dernières hésitations des communistes; avec eux les militants wallons et les anglophiles créent en août le *Front wallon pour la libération du pays*. L'auteur a le grand mérite de mettre en valeur **l'antériorité de Wallonie libre, constitué "dans la foulée de l'Appel du 18 juin 1940 lancé par le Général de Gaulle"**. Wallonie libre associe d'ailleurs le coq wallon à la Croix de Lorraine. D'autres groupes se formeront sur des bases politiques et philosophiques diverses, mais tous utiliseront les mots "wallon" ou "Wallonie".

Outre les critiques contre Degrelle et les rexistes, la presse clandestine ne se prive pas d'adresser des reproches au roi : "il est (entre autres) accusé d'avoir joué la carte allemande dès avant la guerre" ou encore est dénoncé son mariage avec une "Flamande, fille d'un germanophile notoire" alors que des dizaines de milliers de prisonniers de guerre wallons continuent à croupir dans les *stalags* !

Il est juste de dire que d'autres mouvements, telle *l'Armée secrète*, resteront attachés à l'unité du pays et fidèles au roi, mais, peu à peu, se dégagera l'idée de "l'impossibilité pour la Wallonie de continuer à vivre dans une Belgique unitaire aux mains d'une majorité flamande". L'idée fédéraliste, voire autonomiste, se répand.

En résumé, *Le vent de la Liberté* est une somme, qui - espérons-le ! - sera diffusée au maximum notamment dans les jeunes générations. Cet ouvrage doit devenir un outil pédagogique dans lequel, non seulement les professeurs d'histoire, mais aussi leurs collègues de morale pourront puiser de nombreux sujets de leçons.

Jacques LIENARD.

(1) *Commune de Welkenraedt et Institut Jules Destrée, 3 rue du Château - 6100 Mont-sur-Marchienne, 1994, format A4, 144 p.*; les auteurs sont : André Alexandre, François Becquart, Sergio Carrozo, Alain Colignon, Freddy Dehon, Paul Delforge, Marcel Deprez, Michel Hannotte, Gigi Noiroux, Lili

## L'aventure des langues en Occident (1)

Nous avons lu, ou mieux dévoré, le passionnant ouvrage d'Henriette Walter, professeur de linguistique à l'Université de Haute-Bretagne (Rennes). Ce vaste panorama explique "l'aventure" - et les avatars - des langues de l'Ouest européen dans le temps (depuis leurs origines) et dans l'espace, réduit pour la plupart d'entre elles mais devenu mondial pour les plus fortunées tel l'anglais, l'espagnol, le portugais et, bien sûr, le français. Des cartes et des tableaux illustrent avec bonheur les points importants. Mais seul nous intéressera ici le long chapitre (50 pages) consacré à la langue française "dans tous ses états".

H. Walter rappelle la situation linguistique de la Gaule au moment de la conquête romaine. Si le celtique, langue indo-européenne cousine du latin, domine largement, le Sud-Ouest connaît déjà le basque et l'ibère, tandis que le ligurien se parle dans les Alpes. Les dialectes celtiques vont reculer lentement devant le latin, "instrument de promotion sociale". Il s'en suivra une période de bilinguisme qui durera plus de cinq siècles.

À côté d'un latin correct diffusé par l'école, existe une langue parlée par les colons, les soldats et les commerçants. C'est ce latin populaire, ou bas-latin, qui deviendra le moyen d'expression de l'immense majorité des Gallo-Romains. Dès la fin du III<sup>e</sup> siècle toutefois, une "germanique influence" survient, amenée par les envahisseurs d'Outre-Rhin, les Burgondes, les Alamans et surtout les Francs.

### Suite des notes de la page 10

Rochette, Patrick Thonart, Daniel Van der Steen, Micheline Zanatta

(2) *Panorama d'une défaite, Gembloux, Duculot, 1984, pp. 89-90.* Sans vouloir gommer les erreurs militaires françaises, on peut se demander si la ruée des *Parzers* au travers de l'Ardenne aurait été possible dans l'hypothèse d'une défense échelonnée de la division toute entière des Chasseurs ardennais soutenus par la cavalerie motorisée. La question est pertinente lorsqu'on sait le succès des combats de retardement menés par deux compagnies, seules unités à ne pas avoir été atteintes par l'ordre de repli. L'échec de la percée allemande à Sedan aurait eu des conséquences importantes.

(3) *Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1946, pp. 33-34.* L'auteur en veut à ces hommes qui s'opposèrent aux sanctions demandées par la Société des Nations contre l'Italie de Mussolini, alors agresseur de l'Éthiopie. L'idéal n'est pas la paix à tout prix, dit J. Benda, mais la justice ! Qu'aurait-il dit du drame de la Bosnie ?

(4) Directeur des travaux de l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale, 3 quai Montesquieu à Seraing.

Du mélange inévitable de ces diverses langues, vont naître des parlers nouveaux. Hélas ! "à partir de la chute de l'Empire romain (476), le manque de documents ne permet pas de suivre les progrès de l'évolution qui aboutira à la naissance de la langue française". La première trace écrite en gallo-roman est bien connue; c'est l'un des brefs serments, dits de Strasbourg, prononcés en 842<sup>(2)</sup> par deux des petits-fils de Charlemagne. Louis le Germanique, qui règne alors sur la *Francia Orientalis* (partie de l'Allemagne actuelle), scellera l'alliance en prêtant serment en roman, tandis que son frère, Charles Chauve, roi de la *Francia Occidentalis* (d'où le mot France) dira le sien en germanique !

On sait que, vingt-neuf ans plus tôt, le concile de Tours avait recommandé l'emploi de la langue du peuple. Les prêches devaient être dits, selon le lieu, *in rusticam Romanam linguam aut Thio-tiscam*, c'est-à-dire en roman ou en tudesque. Cette décision montre clairement que le latin n'était plus compris depuis longtemps et que, d'une certaine manière, les parlers vulgaires se fragmentaient en dialectes.

Mais glissons sur les siècles pendant lesquels grandit le français pour signaler l'étonnant paragraphe consacré aux nombreux projets de réforme de l'orthographe ! Le dernier, apparu en 1988, a soulevé une tempête de protestations révélant "à quel point certains Français peuvent perdre leur sang-froid et même tout bon sens dès qu'on ose envisager de modifier ne serait-ce qu'un petit nombre des irrégularités les plus gênantes et quelques-unes des incohérences les plus criantes de leur orthographe bien-aimée... (pourtant) le Conseil supérieur de la langue française avait dit expressément (que) ces propositions ne sauraient être imposées aux usagers adultes"; il suffisait d'attendre que les nouvelles graphies dominent dans l'usage.

Mais rien n'y a fait, remarque Henriette Walter, même les jeunes, souvent réputés pour ne pas connaître l'orthographe, "restent incompréhensiblement des traditionalistes"<sup>(3)</sup> !

N'en déplaise à l'abbé Grégoire, qui, en 1794 de la tribune de l'Assemblée nationale, déclarait la guerre à tous les patois, la France est bien restée multilingue. "Depuis que s'est précisée une volonté plus affirmée de préserver le patrimoine linguistique diversifié de la France, on a vu naître des écoles pour enseigner en langue régionale et préparer un bilinguisme sans complexes". C'est, dit l'auteur, déjà le cas pour le breton, le basque, le catalan et le béarnais. Et, pourrait-on ajouter, la tendance

à faire revivre les vieux dialectes existe aussi pour le normand du Cotentin, le morvandiau en Bourgogne sans oublier bien sûr les parlers occitans au passé prestigieux.

Quant au français pratiqué de ce côté de la "frontière" (ndlr : c'est nous qui plaçons les guillemets), Henriette Walter le dit, à juste raison, "très proche du français parlé en France". Après avoir noté quelques différences dans le sens de certains mots (par exemple : le fameux "vidanges" pour "verres consigné"), l'auteur insiste pour que l'on ne confonde pas le français en usage en Wallonie et à Bruxelles avec le wallon, qui est un dialecte d'oïl... beaucoup plus vivant dans les provinces de Liège et de Namur, le sud du Brabant et une partie du Hainaut et du Luxembourg".

Merci, Madame, de nous avoir donné ce maître-livre. "L'aventure des langues" arrive à son heure, - ou plutôt à l'heure européenne -, pour aider à combler beaucoup de lacunes, d'ailleurs inévitables, sur cet immense sujet.

Jacques LIENARD.

★  
★ ★

Dans le numéro de décembre 1994 de *La Raison*, revue de la Libre Pensée française, M. Janos Molnar évoque la nécessaire solidarité républicaine franco-wallonne. Il relève très justement les positions démocratiques du périodique *Wallonie-France* qui s'inspire des valeurs de la République française.

Cela implique le rejet des thèses étroitement nationalistes défendues, dit M. Molnar, par la "très droitière *Lettre de la Grande France* (publiée à Rouen), thèses qui auraient le soutien d'une minorité de "rattachistes" pointus. (?)

Epinglons la dernière phrase qui est tout un programme : "Il existe à Liège une place de la République française; nous sommes plusieurs à savoir qu'elle sera un jour la place de la République, simplement".

(1) Paris, R. Laffont, 1994, 498 p.

(2) Les Serments de Strasbourg font l'objet d'une étude exhaustive dans l'ouvrage de B. CERQUIGLINI, *La naissance du français*, Paris, P.U.F., coll. QSJ? n° 2576, 1991.

(3) Point de vue partagé par J. CHAURAND : "Il (le français) reste toutefois affligé d'une orthographe dont l'inutile complication a suscité des projets de réforme d'autant plus nombreux qu'aucun n'a abouti" (dans *Histoire de la langue française*, Paris, P.U.F., coll. QSJ? n° 167, 7<sup>e</sup> éd. 1993, p. 119).



## La véritable histoire de "Schild en vriend"

**M. André Wautier**, avocat à Bruxelles, nous donne ci-dessous une version fort peu belge des "Matines brugeoises", épisode sanglant du conflit qui opposait alors Philippe le Bel, maître récent du comté de Flandre, aux puissants métiers flamands, jaloux de leur autonomie communale.

Ce massacre, qui fut perpétré sous la direction du tisserand De Coninc et du boucher Breydel, est le plus souvent enseigné aux écoliers de la Belgique entière comme l'un des hauts faits de l'histoire "nationale".

Ainsi, sur une "Carte d'Honneur", imprimée à Gand avant la seconde Guerre mondiale et largement distribuée dans les écoles liégeoises, figure un texte tout à fait révélateur du climat gallophobe du moment. En voici le "bouquet" : "Le mouvement de 1302 provoqua chez les communiens la naissance et l'explosion du patriotisme; il prévint l'annexion définitive de la Flandre à la France et par là sauva l'indépendance de notre patrie".

De "notre" patrie, vraiment !

D.L.

La ville de Bruges est certainement l'une des plus belles du monde. Je n'ai garde d'oublier mon émerveillement la première que j'y suis allé, et ma surprise, près avoir tourné un coin de rue, d'apercevoir soudain le buste de Maurits Sabbe, ce très brave homme et cet écrivain estimable, qui fut mon professeur de littérature néerlandaise à l'Université de Bruxelles. Il avait déjà été l'un des professeurs de flamand de mon père à l'Athénée de Huy. Je suis retourné à Bruges encore deux ou trois fois. Ce fut toujours le même enchantement, puisque chaque visite m'a permis la découverte de choses remarquables.

Oui, c'est une bien jolie ville, riche d'histoire et de culture. Je ne lui reproche qu'une seule chose : c'est d'avoir érigé sur sa Grand-Place une statue à deux assassins.

Vous sursautez ? Breydel et De Coninc, des assassins ? On nous a toujours appris que c'étaient des héros "nationaux" ! Libre aux Flamands de les considérer comme tels, s'ils se reconnaissent en eux, mais il est abusif de faire partager cette opinion à qui que ce soit d'autre. Il est au moins malencontreux que les thuriféraires d'une "nationalité belge", - qui n'a jamais existé que dans leur imagination -, soient arrivés à l'imposer aux Belges de langue française, alors que ce sont précisément des "francophones" (mot qui est en l'occurrence un anachronisme : on disait, à l'époque, des gallicants) qui furent victimes de ce qu'on a appelé pompeusement les "matines brugeoises" le 18 mai 1302.

Les flamingants ont toujours eu l'art de faire passer pour des différends de nature linguistique la plupart des conflits sociaux qui se sont produits chez eux. C'est au point qu'ils ont fixé leur fête, réellement "nationale" celle-là, au 11 juillet parce que c'est ce jour-là en cette même année 1302, que des communiens flamands, c'est-à-dire des bourgeois dont beaucoup parlaient aussi le français<sup>(1)</sup>, remportèrent une victoire écrasante à Courtrai<sup>(2)</sup>. Ils y eurent pour adversaires principalement

des nobles français parmi lesquels figuraient quelques Flamands, puisque le comté de Flandre faisait alors partie du royaume de France. Rien donc en réalité de linguistique, ni même de "national" là-dedans !

Que s'était-il vraiment passé à Bruges ce 18 mai 1302 à l'aube ? Des rescapés du massacre racontèrent, à leur façon, que des énergumènes avaient envahi les maisons de leurs adversaires avérés ou supposés trucidant sans pitié tous ceux qui n'arrivaient pas à prononcer convenablement, à la flamande, les mots *Schild en Vriend* (littéralement "bouclier et ami"). Cela ne voulait rien dire, mais le *sch* du premier de ces mots était très difficile à prononcer correctement pour la plupart de ceux dont la langue maternelle était le français, langue dans laquelle ce phénomène n'a aucun équivalent; notons par ailleurs qu'en flamand de l'époque, "bouclier et ami" ne se serait pas dit *schild en vriend*, mais *schilde ende vriend*, ce qui est une preuve de plus de l'in vraisemblance de cette histoire.

Pourtant, c'est bien cette version, provenant sans doute des témoignages des survivants, qui s'est imposée et qui est toujours répandue chez nous plus ou moins officiellement<sup>(3)</sup>.

Ici non plus, il ne s'agissait pas d'une vraie question linguistique. On sait que les corps de métier des villes, à cette époque, étaient groupés en corporations qui s'appelaient dans le nord de l'Europe, des gildes ou guildes (en flamand *gilde* ou *gild*, mais le *d* final de ce dernier mot se prononce comme un *t*).

L'activité de ces gildes leur suscitait évidemment des adversaires. Quel est l'homme d'action qui n'en a pas ? Or, en 1302 à Bruges, les dirigeants des gildes locales décidèrent de porter un grand coup à leurs principaux opposants, les bourgeois de langue française. En même temps, ils attaqueraient la garnison composée en majorité de gens originaires d'autres provinces françaises et ignorant le flamand. La tuerie fut donc organisée et le mot de passe pour y échapper était : 's *Gilden Vriend* ? (Es-

tu ami des gildes ?). Il est à noter qu'en flamand, - surtout en ouest-flamand -, la prononciation du *g* ne diffère presque pas du *ch*; c'est une gutturale très râclée, à peu près la *jota* espagnole. Les communiens se ruèrent donc au moment convenu dans les maisons de leurs adversaires en hurlant 's *Gilden vriend* ? Ceux qui étaient au courant et qui avaient compris répondaient : *Ja, Ja ; Goede vriend !* ou quelque chose d'approchant; les autres bredouillaient, s'ils étaient flamands, quelque chose comme : *Wablieft ? Wat is het ? S'ils étaient gallicants* : "Hein ! Quoi ? *skilt en vrin't* ? qu'est-ce que c'est ?" Ils étaient, les uns comme les autres, aussitôt abattus. Il y en eut ainsi, paraît-il, quelque trois mille !

Et c'est cette boucherie que l'on veut nous faire accepter comme un haut fait "patriotique" ! Il est vrai qu'en Flandre, tout ce qui est domageable aux Français et à leur langue est presque toujours bien accueilli. Le comble, pour moi qui sais la vérité, c'est que ma propre banque, qui n'est autre qu'une agence du Crédit lyonnais, a transféré récemment ses locaux dans ... la rue Breydel. *Horresco referens !*

Mais les Wallons n'ont jamais été, dans l'Etat belge, qu'une minorité hélas ! peu agissante et, comme toujours et partout, ce sont les vainqueurs seuls qui écrivent l'Histoire.

André WAUTIER.

(1) *Ndlr* : des bourgeois certes, mais aussi des artisans et des membres du prolétariat urbain. Ces partisans de la Flandre étaient appelés des *Clauwaerts* (de *klauw* = griffe, sous-entendu du lion de Flandre), tandis que les amis du roi de France étaient les *Leliarts* (de *lilie* = fleur de lys, emblème royal depuis Clovis selon la légende).

(2) *Ndlr* : cette bataille livrée sous Courtrai est surtout connue sous le nom de bataille des Eperons d'Or (*Goudenspoenslag*). Ces objets de métal précieux auraient été recueillis en grand nombre sur les corps des chevaliers français.

(3) *Ndlr* : notamment à la suite de Henri Pirenne qui, dans son *Histoire de Belgique*, a adopté sans sourciller la version traditionnelle.

# Quand et comment la langue française est-elle devenue la nôtre ? (1)

M. Roger Pinon, ethnologue et dialectologue, a tenu à nous préciser que "l'explication "politique" de la présence très tôt du français comme langue administrative et de culture en Wallonie est insuffisante : le roi de France et son administration ne régnaient qu'au Tournaisis. **Par contre les foires de Champagne (Reims, Troyes, Provins) et de Paris ont joué un rôle considérable dans le développement du français** (qui n'est pas nécessairement du francien, mais déjà une langue composite). La preuve de cette influence se vérifie dans l'emploi du français au Moyen Age dans les actes publics, non seulement en Wallonie, mais aussi en pays flamand (notamment à Ypres), puisque le comté de Flandre relevait de la couronne de France". C'était, nous dit

M. Pinon, "l'hypothèse de Félix Rousseau" (2)

Il y a là, à l'évidence, plus qu'une hypothèse ! L'importance des échanges commerciaux explique pour une bonne part le mélange des grands dialectes pratiqués autour de l'Île-de-France (picard, champenois, orléanais); en tout cas, les différents ingrédients se sont mêlés dans le creuset francilien, "peut-être seule petite région (à avoir) pu réunir ces mille apports venus d'ailleurs" comme le pense Henriette Walter (3).

Outre le commerce et l'administration royale, une autre influence a pu jouer : celle due aux écoles qui ont fait de Paris le principal centre de l'enseignement de la théologie en Europe après 1150. Si la

langue utilisée *intra muros* était bien le latin, les nombreux étudiants venant des quatre coins du domaine roman ont, dans la vie de tous les jours, plutôt usé d'un "francois" particulier. Mais cette source très probable de l'enrichissement de la langue a-t-elle pu être étudiée ?

Daniel LANIER.

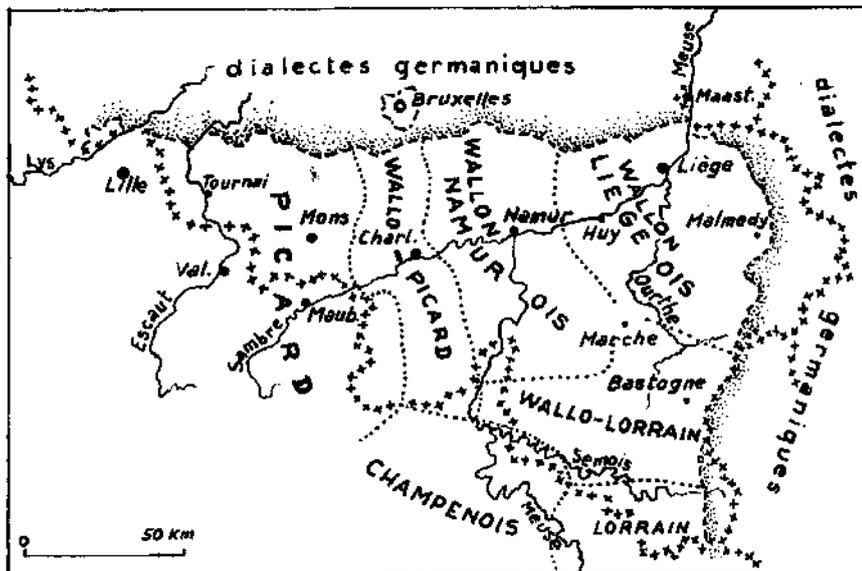
(1) Article paru dans *Wallonie-France* (n° 5 de juin et n° 6 de septembre 1994).

(2) Auteur notamment de *Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1977 et rééd. 1993.

(3) Opinion exprimée dans une lettre du 17 janvier 1995 en réponse à une question de *Wallonie-France*.

★  
★ ★

Il nous a semblé utile de détailler la situation dialectale de la Wallonie (abordée par Madame Henriette Walter, o.c., p. 274) au moyen de la carte ci-dessous :



Carte s'inspirant de celle publiée dans le récent ouvrage de Michel Francard, *Dictionnaire des parlers wallons du Pays de Bastogne*, Bruxelles, De Boeck, 1994.

★  
★ ★

On nous prie d'annoncer la parution du livre  
**Les Francs-Maçons, qui sont-ils ?**

avec, notamment, la participation de :

- M. Charles Conté, secrétaire de la section de l'Hexagone du MWRP;
- M. Hervé Hasquin, ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles;
- M. Janos Molnar, licencié-agrégé en philosophie et
- M. Jean-Robert Ragache, ancien grand-maître du Grand Orient de France.

C'est une coédition *Le Seuil* et *Panoramique*.

Depuis 1995,  
la France métropolitaine  
compte  
**58 millions d'habitants.**

★ ★

Le taux des naissances  
y est **3 fois** plus élevé  
que la moyenne européenne.



## La vie de la Fédération liégeoise du MWRF

Mouvement wallon pour le retour à la France

### Réunions du Comité de la Fédération

Depuis la parution de notre dernier *Bulletin* (n° 7), le Comité de la Fédération liégeoise s'est réuni les 10 janvier et 7 février 1995. La prochaine réunion aura lieu le 7 mars; elle sera précédée d'une réunion du Bureau.

Lors de sa dernière séance, il a rendu hommage à son regretté vice-président, **M. Robert Moson**, décédé le 29 janvier, et s'est recueilli à sa mémoire. Notre ami Joseph Gélis, de Dison, a accepté d'assurer l'intérim de la vice-présidence jusqu'à l'élection d'un nouveau vice-président par la prochaine assemblée générale.

Le Comité s'est par ailleurs réjoui de l'élection d'un de ses membres, **M. Philippe Detroz**, en qualité d'échevin de l'Instruction publique d'Esneux-Tilff, dans la région liégeoise. Il lui adresse ses vives félicitations.

...

### Quel avenir pour la Communauté française ?

Le 21 janvier, plusieurs membres du Comité, ainsi que d'autres amis de Liège ont assisté, à Bruxelles, au colloque organisé par divers mouvements wallon et bruxellois sur le thème : "Quel avenir pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles ?". Le président André Schreurs y a fait une intervention au nom de *Wallonie-France*. Le colloque, auquel participèrent environ 150 personnes, était présidé par M. Raoul-Emile Evrard, président de *Wallonie Libre* et de *Solidarité Wallonie-Bruxelles-Périphérie*.

...

### Réunion et conférence de la section de l'Hexagone du MWRF, à Paris

Le 2 février, une délégation s'est rendue à Paris à l'invitation de la Section de l'Hexagone du MWRF, qui avait organisé une réception, suivie d'une conférence de M. François Perin. Une centaine de personnes étaient présentes, parmi lesquelles : Messieurs Maurice Lebeau, président du MWRF; André Schreurs, directeur de *Wallonie-France*; Jacques Liénard, secrétaire de rédaction; Mesdames Françoise de la Croix et Monique Wesmael; M. Roland Delaite, secrétaire général de *Wallonie Libre*, de Liège, M. Linders, de Haine-Saint-Pierre;

et parmi nos amis Français : Messieurs Jean Roux et Charles Conte, président et secrétaire de la section "Hexagone", Madeleine Françoise de Chabot, Messieurs Charles Coutel, professeur à l'Université d'Arras et vice-président de l'Association des professeurs de philosophie de France, Bernard Dorin, membre du Conseil d'Etat, ancien ambassadeur de France, Philippe Forget, conseiller au Cabinet du ministre de la Défense nationale, la baronne Martine de Froberville, assistante du député-maire Yves Guéna, ancien ministre; Madame l'Ambassadrice Garrigue-Guyonneaud; Messieurs André Grandsard, maître de conférence à l'Université de Paris II, Charles Liebman, Jean Mai, Janos Molnar de Parno, Mailen, ancien conseiller culturel à l'ambassade de France à Bruxelles, la comtesse Sylvie de Pontac, Messieurs Jean-Pierre Ragache, ancien grand maître du Grand Orient de France, Philippe de Saint Robert, écrivain, ainsi que l'ancien directeur de l'ORTF à Montréal.

...

### Sommes-nous des Français du Nord ?

Le 9 février, une bonne trentaine de nos membres ont assisté au débat organisé par les J.R.F. (Jeunes pour le Retour à la France) auquel *Wallonie-France* avait convié tous ses abonnés. Plus de 200 personnes remplissaient la salle académique de l'Université de Liège, dont la moitié de jeunes étudiants. Le débat, animé par M. Jean Defraigne, ministre d'Etat, ancien président de la Chambre, permit d'entendre les points de vue de MM. José Happart, député européen, président de *Wallonie Région d'Europe*; Didier Reynders, député, vice-président du PRL; Yvan Ylieff, député-bourgmestre de Dison et Jacques Legendre, ancien ministre et actuellement sénateur RPR du Nord.

Ce fut un grand succès pour l'ensemble de la mouvance réunionniste, dont *La Meuse*, de Liège, rendit compte en y consacrant une page entière, avec le rappel des origines du Mouvement fondé par Maurice Lebeau.

...

### Les mouvements wallons face à la France

Contacté par M. Paul Vaute, rédacteur à *la Libre Belgique*, le président de la Fédération liégeoise, directeur de *Wallonie-France*,

fut l'objet d'une interview intitulée "La Croix de Lorraine en bord de Meuse", constituant le deuxième d'une série de 5 articles publiés du 3 au 9 février 1995 dans le quotidien bruxellois.

Précédé d'un compte rendu de la réunion de la Section "Hexagone" du MWRF - M. Vaute avait fait avec nous le voyage de Paris - il fut suivi d'interviews de MM. Maurice Lebeau et François Perin. Nous disons plus haut tout le bien qu'il faut penser de ce reportage, à l'exception de la conclusion, étayée par des déclarations peu sérieuses de MM. F. Balace et A. Colignon. Une remarque encore : pourquoi ne pas avoir donné également la parole à M. José Happart, dont on a pu remarquer, lors du débat du 9 février, qu'il ne rejetait pas l'idée d'un net rapprochement avec la France ?

...

### Conférence de M. Bernard Dorin le 10 mars à Liège

A la suite de l'accord de collaboration conclu entre les deux tendances qui s'expriment dans *Wallonie française* et *Wallonie-France*, celles-ci ont décidé d'organiser en commun, le 10 mars 1995, à 20 heures, au Palais des Congrès, une conférence de M. Bernard Dorin, Conseiller d'Etat de la République française, sur le sujet : **De Gaulle que j'ai connu**. Tous les membres de la Fédération liégeoise, ainsi que les abonnés de *Wallonie-France*, y sont cordialement invités.

...

### Assemblée générale de la Fédération liégeoise et soirée conviviale

L'assemblée générale de la Fédération liégeoise aura lieu le **jeudi 30 mars 1995**, à 19 h 30, dans la salle du Trianon, rue Surlat à Liège. Chaque membre recevra une invitation avec l'ordre du jour.

La soirée conviviale pour tous nos membres et sympathisants, annoncée dans notre dernier numéro, aura lieu prochainement. La commission chargée de son organisation est composée de nos amis Jacques Bonnivert, Gilbert Jamouille, Laurent Leruth et Didier Salomon.

# Fonds de Combat

## FONDS WALLON :

## ENTRAIDE FRANCAISE :

|  |          |
|--|----------|
| ANONYME, Liège                         | 2.175 FB |
| ANONYME                                | 1.000 FB |
| ANONYME                                | 500 FB   |
| BERNIMONT J., Villers-St-Amand         | 200 FB   |
| COCHE P., Bruxelles                    | 100 FB   |
| DECHAMPS F., Dailly (nr)               | 1.500 FB |
| DESMECHT G., Ath                       | 1.000 FB |
| DETILLEUX E. M <sup>me</sup> , Angleur | 200 FB   |
| DETROZ Ph., Esneux                     | 100 FB   |
| EVARD R.E., Bruxelles                  | 300 FB   |
| GOFFIN Cl., Bruxelles                  | 200 FB   |
| LAMKIN, St-Nicolas                     | 1.500 FB |
| LANDERLOOS Ch., Liège                  | 700 FB   |
| LIENARD J., Liège                      | 2.000 FB |
| LIENARD F., Angleur                    | 1.200 FB |
| MASSON Cl., Bruxelles                  | 1.000 FB |
| PIETTE H., Ougrée                      | 500 FB   |
| PIQUIN J., Bruxelles                   | 2.500 FB |
| SCHREURS A., Liège                     | 2.300 FB |
| SHIPERS J., Angleur                    | 1.000 FB |
| VERLAINE, Hamois                       | 250 FB   |
| WAUTIER A., Bruxelles                  | 300 FB   |
| L'AMI T.M., Liège                      | 100 FB   |

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| <b>TOTAL :</b>            | <b>20.525 FB</b> |
| <b>Report précédent :</b> | <b>27.800 FB</b> |
| <b>TOTAL GENERAL :</b>    | <b>48.325 FB</b> |

Par les amis de Champagne-Ardennes :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| AUDIGIER F.                    |           |
| BERNIER Cl. (M <sup>me</sup> ) |           |
| BLANCHARD R.                   |           |
| CHAMPIGNEUL A.                 |           |
| CHARTRAIRE E.                  |           |
| CHATELAIN O.                   |           |
| HARMAND J.                     |           |
| HAUDIET P.                     | 10.000 FF |
| LAHIRE M.                      |           |
| LICONNET R.                    |           |
| MAGIN E.                       |           |
| MICHEL B.                      |           |
| MIGUET L.                      |           |
| POUGEUX D.                     |           |
| 3 AMIS de PARIS                | 600 FF    |
| MARCHAND E. (Lestrem)          | 100 FF    |
| SALON A. (Paris)               | 100 FF    |

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| <b>TOTAL :</b>            | <b>10.800 FF</b> |
| <b>Report précédent :</b> | <b>34.525 FF</b> |
| <b>TOTAL GENERAL :</b>    | <b>45.325 FF</b> |

**TOTAL GENERAL POUR LES DEUX COMPTES : 271.950 FB**

### Comité de la Fédération liégeoise du MWRP

|                     |   |
|---------------------|---|
| Président :         | André Schreurs - 8, rue Naimette - 4000 Liège   |
| Vice-président ff : | Joseph Gélis - 79, place du Sablon - 4820 Dison   |
| Secrétaire :        | Laurent Leruth - 1, rue de Pitteurs - 4020 Liège  |
| Trésorier :         | Raymond Salomon - 53, av. du Beau Site - 4102 Ougrée  |
| Membres :           | Jean Bonnivert - 11, boulevard d'Avroy - 4000 Liège<br>Benoît Bolland - 8, chaussée de Tongres - 4000 Rocourt<br>Philippe Detroz - 29, rue de la Douix - 4130 Esneux<br>Paul Duricux - 8, rue Vallée - 4051 Vaux-sous-Chèvremont<br>Gilbert Jamouille - 42, rue Principale - 4000 Rocourt<br>Marcel Laffineur - 4 B, rue Charles Magnette - 4000 Liège<br>Charles Landerloos - 63, rue du Plan incliné - 4000 Liège<br>Jacques Liénard - 49 B, avenue de Gerlache - 4000 Liège<br>André Zumkir, 114, rue Sur-la-Fontaine - 4000 Liège |

### RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS AFFILIATIONS ABONNEMENTS FONDS DE COMBAT

Si vous ne l'avez déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation ou votre abonnement pour l'année 1995.

Le montant, soit **500 FB** est à verser au compte bancaire n° **240-0786635-66** de *Wallonie-France*, à Ougrée.

Les amis de Wallonie qui souhaitent soutenir notre action peuvent verser leurs dons à ce même compte en indiquant «Fonds de combat».

**Pour nos amis de France**, un autre compte a été ouvert au nom de *Wallonie-France* auprès de la BRED à Paris (voir p. 16) : 90 FF

Merci à tous nos membres fidèles et aux généreux donateurs de Wallonie et de France.

R. SALOMON  
Trésorier

# Wallonie, région de France ...



**Editeur resp.**

Laurent Leruth

**Direction :**

1 rue de Pitteurs - B-4020 Liège

8 rue Naimette - B-4000 Liège

Tél. : 32(0)41/26 62 24

**Rédaction :**

49 B avenue de Gerlache - B-4000 Liège

Tél. : 32(0)41/53.26.47

...

**Correspondant pour Bruxelles :**

Claude GOFFIN - 58 clos de l'Oasis - B-1140 Bruxelles

**Correspondant pour le Hainaut :**

Jean VANDERCAM - 10 chaussée de Châtelet - B-6042 Lodelinsart

**Correspondant pour le Luxembourg :**

Eric DUPONT - 16 rue du Château - B-6690 Vielsalm

**Correspondant pour le Namurois :**

Fernand DECHAMPS 12, rue d'Hublet - B-5660 Dailly

...

**Abonnement :** 500 FB à verser au compte **240-0786635-66** de *Wallonie-France*, à 4102 Ougrée  
ou 90 FF à verser au compte *Wallonie-France* auprès de la BRED, à Paris :  
Code banque : **10107** / Code guichet : **00118** / N° **212181978-10**